

Le 4 septembre 2014,

Mesdames, Messieurs,

En ce début de nouvelle année scolaire, la nouvelle équipe administrative étudie soigneusement quelle serait la meilleure manière d'engendrer, au sein des établissements scolaires, une culture positive et un climat où enseigner et apprendre peuvent se dérouler en toute sécurité. Le Maire et moi avons à cœur d'améliorer la sécurité et les règles de vie dans nos établissements scolaires. Notre but est ici de s'assurer que toutes les écoles, collèges et lycées, sans exception, accueillent l'ensemble de leurs élèves dans le meilleur environnement qui soit pour apprendre. Nous avons collaboré étroitement avec d'autres agences de la Ville, les partenaires locaux, les défenseurs d'intérêts plus ou moins particuliers, chefs d'établissement, enseignants et parents d'élèves pour être certains d'imaginer et de mettre en œuvre les meilleures règles et principes pour nos élèves. Nous avons, de surcroît, un plan global d'actions pour améliorer la sécurité et l'atmosphère qui règnent en milieu scolaire. Nous prévoyons d'apporter des changements supplémentaires à nos politiques et pratiques, et nous vous aviserons de l'avancée de ces projets au fur et à mesure qu'ils progressent. Pendant que nous menons cette étude, les **Règles de conduite et mesures disciplinaires applicables dans l'ensemble des établissements du système scolaire de la Ville - Code de discipline (Citywide Standards of Intervention and Discipline Measures - Discipline Code)**, publiées en septembre 2013, restent en vigueur.

Le Code de discipline est destiné à promouvoir un climat scolaire où chacun se sent soutenu, où les élèves peuvent s'épanouir sur le plan à la fois relationnel et scolaire, et qui garantit la sécurité de la communauté que forme l'ensemble des acteurs de la vie scolaire. À cette fin, tous les membres de la communauté scolaire - élèves, membres du personnel et parents - doivent connaître et comprendre les règles générales de conduite que tous les élèves sont supposés suivre, ainsi que les conséquences de leur non-respect. Nous vous encourageons à relire le Code et à en discuter avec votre fils(fille). L'intégralité du Code de discipline est accessible en ligne dans dix langues à : <http://schools.nyc.gov/RulesPolicies/DisciplineCode/default.htm> . Vous pouvez également vous procurer un exemplaire imprimé auprès de l'établissement scolaire de votre enfant.

Le Code de discipline se divise en deux parties : La Section A qui s'applique aux élèves du *Kindergarten* au 5<sup>e</sup> grade et la Section B qui concerne ceux du 6<sup>e</sup> au 12<sup>e</sup> grade. Chaque partie décrit cinq niveaux d'infraction allant du refus de coopérer (comportement non-coopératif) aux actes violents (comportement violent). On y trouve également la gamme des mesures d'accompagnement et les différentes sanctions disciplinaires qui peuvent être prises par le personnel scolaire dès lors que les élèves ont un comportement en infraction avec le Code de discipline. Parmi les mesures d'accompagnement possibles, on peut citer le suivi en consultations, la médiation et les rencontres-conseils. Quant aux sanctions disciplinaires, elles peuvent se traduire par un entretien avec les parents, des temps de retenue ou une exclusion temporaire, selon la nature des actes répréhensibles. Une Déclaration des Droits et Devoirs des élèves (Bill of Student Rights and Responsibilities) est, en outre, incluse au Code de discipline.

Les règles énoncées dans le Code de Discipline s'appliquent aux comportements qui surviennent : dans l'enceinte scolaire, avant, pendant et après les heures des cours et activités, durant les trajets dans les véhicules financés par le Département de l'Éducation de la Ville de New York, lors d'événements patronnés par les écoles, collèges et/ou lycées, à l'intérieur et en dehors des locaux et terrains scolaires, quand de tels agissements nuisent au bon déroulement de l'instruction et de la scolarité, ou mettent en péril la santé, la sécurité, les principes moraux ou le bien-être de la communauté scolaire. Nos établissements scolaires s'évertuent à faire des parents d'élèves d'actifs partenaires du maintien de la sécurité au sein des établissements scolaires. Merci de votre soutien pour nous aider à améliorer notre communauté scolaire, à la rendre plus forte et à en éloigner les dangers, pour nos enfants. Si vous avez la moindre question, veuillez appeler l'établissement scolaire de votre enfant.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes plus sincères salutations.



Mme le Chancelier